



Communiqué de presse

Projet de loi école : après la commission, il est impératif de poursuivre le travail pour une véritable ambition de refondation

BRIGITTE
GONTHIER-MAURIN

SENATRICE
DES HAUTS-DE-SEINE
GROUPE COMMUNISTE
REPUBLICAIN
ET CITOYEN

*Vice-présidente
de la Commission
de la Culture,
de l'Education
et de la Communication*

*Présidente de la Délégation
aux droits des femmes
et à l'égalité des chances
entre les hommes
et les femmes*

Je ne peux que partager l'ambition annoncée d'une refondation de l'école. Un projet pour l'école, c'est un projet pour la société. Malheureusement, le projet de loi initial et le texte issu de l'Assemblée nationale ne sont pas à la hauteur de cette ambition et par bien des aspects prolongent la politique mise en œuvre par la droite. Mon groupe s'est donc engagé pour une refondation à la hauteur des enjeux. C'est le sens des amendements que nous avons défendus en commission.

Nous nous félicitons de la réécriture de l'article 3 qui précise, comme nous l'avions proposé, que « *tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser* ».

Ce projet de loi amende le socle commun de connaissances et de compétences mis en place par la loi Fillon de 2005. S'il prétend supprimer l'idée d'objectifs différenciés selon les élèves, pourquoi alors conserver le socle à côté des programmes ? La refondation de l'école passe, selon nous, par l'affirmation d'un même niveau d'exigence pour tous les élèves. C'est le sens de la réécriture de l'article 7 que nous avons proposé et obtenu : « *le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel* ».

Cependant, un autre amendement, adopté contre notre avis, contredit cet objectif. Les débats en séance devront trancher : le socle Peillon rompra-t-il réellement avec le socle Fillon ?

Notre combat pour privilégier une coopération Etat-région plutôt qu'une main mise de la région sur la carte des formations professionnelles initiales trouve un début de réponse par notre amendement adopté à l'article 18.

Enfin, notre travail pour replacer au cœur de la refondation une formation initiale des enseignants de haut niveau a permis d'inscrire dans la loi que les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) non seulement organisent, mais surtout « *assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation* ». De même, nous avons fait inscrire que les ESPE doivent « *préparer les enseignants aux enjeux de l'entrée dans les apprentissages et à la prise en compte de la difficulté scolaire dans le contenu des enseignements et la démarche d'apprentissage* ».

Ces premières avancées devront être confirmées lors de la séance publique qui s'ouvrira le 21 mai et en appellent d'autres pour placer cette loi à la hauteur de l'ambition d'une véritable refondation. C'est le sens du travail que nous allons conduire avec mon groupe en séance. Nous porterons notamment l'exigence d'un allongement de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, d'un véritable pré-recrutement des enseignants et d'une rupture avec le socle Fillon pour ériger une culture commune ambitieuse.

Paris, le 17 mai 2013